



A.P.P.P.

5 impasse Pigno 34350 Valras-Plage

Site : www.appvalras.org



Tel : 04 67 77 08 82

E-mail : appvalras@orange.fr

L'ASSOCIATION de PROTECTION de la PLAISANCE et de la PECHE

A été créée au mois d'août 1990 par quelques inconditionnels de la mer.

Dès sa création, de fortes ambitions ont motivé ces pionniers. Elles peuvent se résumer ainsi :

- Défendre la liberté de l'usage de la mer, et notamment la plaisance et la pêche de loisir en mer. Sauvegarder la zone littorale maritime,
- Représenter et défendre les plaisanciers auprès des instances locales et Administratives,
- Inciter tous les plaisanciers, au respect des réglementations en vigueur, concernant la pêche, la sécurité et la navigation,
- Participer aux actions de sauvegarde de protection de la faune, de la flore et du littoral, ainsi que du respect de l'environnement et du cadre de vie,
- Soutenir toutes initiatives visant à assurer une gestion équilibrée de mise en valeur de la ressource marine, participer et être associée aux discussions et aux actions qui concernent la pêche de loisir.
- Resserrer dans leur vie associative des liens d'amitié entre les pêcheurs.
- Encourager, en le favorisant, le tourisme halieutique,

Pour ces différentes raisons, elle a défendu depuis le premier jour, en relation avec la mairie de Valras-Plage, le projet d'immersion de récifs artificiels au large.

Ce projet a vu le jour au mois de septembre 2006. Un hommage est rendu chaque année à Henri CAUMES, en charge du projet de récifs, lors des fêtes de la Saint Pierre par l'organisation d'un challenge ouvert à tous.

En matière de plaisance, elle participe à l'animation de la station en programmant du mois de juin au mois de septembre cinq sorties de pêche en bateau.

Dans le même esprit, elle organise des sorties pêche dans le cadre du suivi scientifique des récifs.

Elle participe à l'organisation et au bon déroulement des fêtes de la Saint-pierre le dernier week-end de juin.

Au mois de septembre, elle prend une part importante dans le déroulement des journées du patrimoine en mettant en œuvre les techniques de pêche ancienne (Globe, Traîne, ...).

Pour resserrer les liens, de la vie associative, plusieurs repas amicaux sont organisés sur la saison.

A travers toutes ces manifestations, elle privilégie surtout l'ambiance familiale et la convivialité.

Lors de la période hivernale, les trois meilleurs pêcheurs de l'année sont récompensés.

C'est encore l'occasion de se retrouver aux environs de l'Epiphanie pour notre assemblée générale et déguster les traditionnelles galettes.

Elle organise tous les deux ans un voyage à BARCELONE à l'occasion du salon nautique.

Elle gère au sein du club la répartition des bagues et quotas concernant la pêche du thon rouge.

Enfin, elle organise des séances de formation pêche, par exemple, matelotage et entretien du bateau.

Le siège social est situé 5 impasse Pigno à VALRAS-PLAGE (Tél. 04 67 77 08 82).

Elle possède également à la salle VALMER, place Emile Turco, un local de réunion.

L'APPP est affiliée à la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France* (F.N.P.P.S.F.).

Vous pouvez choisir d'adhérer soit à l'APPP soit à la FNPPSF* ou bien d'adhérer aux deux.

La cotisation annuelle à l'APPP s'élève à 20 € par an.

Pour les deux adhésions la cotisation s'élève à 35€

Seule cette dernière adhésion peut vous permettre de déduire 66% du montant de vos impôts. Cette adhésion commune vous revient donc à environ 11€,

Alors rejoignez-nous, plus nous serons nombreux plus nous serons forts et entendus..

Joignez-vous à nous en nous contactant au 06 86 49 79 90 ou en nous retournant la demande d'inscription ci-dessous à l'adresse mentionnée de l'Association.

- L'association conforme à la loi de 1901 dite « Fédération Nationale des pêcheurs plaisanciers » a été fondée en 1972 sous le nom de « Pêcheurs Plaisanciers de Manche Atlantique », puis elle est devenue le 25 Avril 2000 « Fédération Nationale des pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France ».

BORDEREAU D'INSCRIPTION

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postale : _____ VILLE : _____

Téléphone : _____ Email : _____ @ _____

J'adhère à l'APPP : 20€ J'adhère à l'APPP et FNPPSF* : 35€

Ci-joint chèque de _____ € à l'ordre de l'APPP Valras et ports de l'Orb.

Seule l'adhésion à l'APPP et FNPPSF permet la déduction de 66% de vos impôts, le coût n'est plus que de 11€.